



COMMUNE DE BRENNILIS

CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2010

PRINCIPALES DÉCISIONS

1. Constatation du quorum

Tous les conseillers étaient présents, Berc'hed Troadec ayant donné procuration à Carole Le Boulanger en début de séance et Anita Daniel à Françoise Borgne pour la fin de séance.

2. Approbation de l'ordre du jour et désignation du secrétaire de séance

L'ordre du jour a été adopté avec les ajouts suivants : après le point 4 point supplémentaire Entretien des éclairages publics ; après le point 8, point supplémentaire Budget, CCAS. Le Conseil a par ailleurs décidé d'examiner le point 5 (Achat de terrain, parcelle C 1535) après le point 7 (Compte rendu, Commission Appel d'offres).

Françoise Borgne a été désignée Secrétaire de séance

3. Fonds de concours, Communauté de communes du Yeun Elez

Le Conseil communautaire a délibéré le 9 novembre 2010 sur la demande de fonds de concours présentée au titre de l'année 2010 par la délégation de Brennilis. L'accord du Conseil communautaire, basé sur les factures reçues par la commune de Brennilis à la date du Conseil communautaire, porte sur les montants suivants en euros:

Objet	Dépenses HT	Recettes	Autofinancem ^t	Fonds de concours
Voirie	49.208,62	0	49.208,62	24.604,31
Travaux d'assainissement	39.356,87	0	39.356,87	19.678,43
Rénovation secteur école	8.519,60	0	8.519,60	4.259,80
Espace Loisirs Park Tost	31.239,65	9.371,89	21.867,76	10.933,88
Total €				59.476,42

Le Conseil confirme que tels sont bien les montants qu'il entend soumettre à la Communauté de communes au titre de fonds de concours 2010.

4. Entretien des éclairages publics

Le Conseil prend note de ce que le SIE de Huelgoat Carhaix a réalisé un diagnostic d'éclairage public sur les 22 communes du Syndicat. Constatant que le Syndicat propose sur la base de ce diagnostic de lancer un appel d'offre « maintenance » pour les communes intéressées, le Conseil se prononce favorablement sur cette démarche qui permettra normalement d'optimiser les coûts d'intervention, et demande à ce que la commune de Brennilis soit incluse dans l'appel d'offre concernant la maintenance de l'éclairage public.

5. Relais Assistance Maternelle – RAM

Lors de sa séance du 30 novembre 2010, le Conseil communautaire a donné son accord pour la création d'un RAM – un RAM étant à la fois un service ayant pour objectif d'améliorer la qualité d'accueil chez les assistants maternels, un lieu d'information pour les familles et un « lieu ressources » pour les assistants maternels - intéressant la CCYE et peut-être certaines communes limitrophes comme Huelgoat et Berrien. Le RAM serait basé à Pleyben, et son fonctionnement pris en charge financièrement par la CCYE, en supplément des subventions susceptibles d'être octroyées par d'autres institutions (CAF, Conseil général). Le financement

attendu de la CCYE est de 5.700 €/an en 2011, 2012 et 2013. Le Conseil prend note de ces interventions, et se félicite de la création d'un RAM bénéficiant aux assistants maternels de Brennilis.

6. Compte-rendu Commission Appel d'offres

Le Conseil était saisi du rapport de la réunion du 9 décembre 2010 de la Commission d'appel d'offres.

Rideaux, école - Le Conseil prend note de la décision prise par la Commission de retenir la proposition de la société Logiprotect pour l'acquisition et la pose de 10stores à l'école pour un montant de 1637€78 TTC

Achat d'une broyeuse - La Commission était saisie de trois offres en provenance de fournisseurs différents pour des modèles comparables de broyeurs. Elle a cependant préféré ne pas se prononcer en l'absence de directives précises sur les conditions pratiques d'utilisation de ce matériel. L'acquisition éventuelle d'une broyeuse a donc fait l'objet d'une discussion approfondie au sein du Conseil, d'où il est notamment ressorti que, en cas d'achat, seul le personnel communal devait en principe être autorisé à utiliser le broyeur, que les particuliers pourraient demander à bénéficier du service à des conditions notamment financières qui devraient correspondre aux frais d'amortissement de la machine, que la broyeuse devrait se déplacer pour répondre à la demande des particuliers. Compte tenu de ces précisions, le Conseil décide par 7 voix pour et 4 abstentions de faire l'acquisition d'un broyeur. Le Conseil prend alors connaissance des trois devis reçus et décide de retenir le matériel et le montant (Broyeur Negri R 225 T, 3.913 € HT) proposés par la Société Espace Émeraude à Plougourvest tout en demandant au 3^{ème} adjoint d'approcher la Société Espace Émeraude à Stervinou, dont l'offre est légèrement supérieure mais auprès de qui la commune a déjà un compte client si elle souhaite aligner son offre.

7. Achat de terrain, parcelle C1535

Le Conseil est informé de ce que le propriétaire du terrain vient de donner son accord pour céder la parcelle C1535 sur la base de l'estimation des services de l'État, soit 125 € hors frais de notaire pour 2500 m² dont 800 non situés en zone humide. Le Conseil décide de procéder à l'acquisition de ce terrain aux conditions énoncées et charge le maire de prendre toutes dispositions utiles pour procéder à la transaction. En ce qui concerne l'utilisation du terrain, le Conseil décide de confier le soin à sa commission assainissement de procéder à une réflexion approfondie sur la question. Il est notamment souligné qu'il faudra veiller à respecter les contraintes liées à la proximité immédiate de la zone humide en cas d'utilisation liée au traitement des déchets verts, que toute installation pilote devra être conçue de manière à permettre sa réplification en d'autres points de la commune en cas de succès et qu'il conviendra de prendre les dispositions nécessaires pour éviter que cette parcelle ne risque de se transformer en décharge sauvage – y compris la sécurisation du périmètre pour éviter toute tentation d'intrusion ou de dépôt de matériaux.

8. Compte-rendu Commission Voirie

Le Conseil prend note en els approuvant des décisions et recommandations prises par la Commission Voirie lors de sa réunion du 9 décembre 2010, telles que reprises en annexe. Le Conseil demande à sa commission voirie de lui fournir une estimation réaliste du coût prévisionnel des travaux à réaliser pour inscription au budget d'investissement 2011 de la Commune.

9. Budget, CCAS

Le Conseil note que le budget de fonctionnement 2010 du CCAS comporte, à la rubrique « *Autres secours* », article 6568, l'imputation d'une somme totale de 2.524€69 au titre de loyers correspondant au relogement en vertu d'un bail passé avec le CCAS des locataires des appartements municipaux en cours de réfection au dessus de l'école. Le Conseil constate que ces montants répondent à l'obligation de relogement qui est celle du propriétaire. Il confirme en conséquence que ces sommes et celles à verser ultérieurement pour le même objet dans l'attente de l'achèvement des travaux doivent être prises en charge par le budget de fonctionnement de la Commune et décide d'abonder en cas de besoin, à hauteur des sommes engagées, le budget du CCAS, article 6568.

10. PAVE – Rapport d'étape

Le Conseil prend note des progrès accomplis par les différents groupes constitués pour la mise en œuvre du PAVE – y compris le recueil de certains devis pour des opérations de mise en conformité accessibilité. Il prend note également de ce que le CCAS, lors de sa réunion du 21 décembre, discutera de la mise en œuvre des recommandations émanant de chacun des groupes de travail.

11. Leçons à tirer – épisode neigeux de fin novembre/début décembre 2010

Le Conseil procède à un échange de vues sur les mesures prises pour éviter la paralysie de la circulation sur le territoire de la commune lors de l'épisode de neige abondante de fin novembre et début décembre 2010. Il décide de convoquer, sous l'égide de sa commission Fonctionnement des services, une réunion incluant tous les membres du Conseil qui le souhaiteraient, ainsi que tous les intervenants y compris ceux extérieurs au personnel municipal pour tirer les leçons de cette épisode. Le Conseil décide également de demander à ses représentants au sein du Conseil communautaire de soulever la question du rôle possible de la Communauté de communes lors de telles intempéries, ainsi que celles de la portée pratique de l'article 5 V des Statuts précisant qu'est « d'intérêt communautaire (...) la VC1 de Brennilis, 1760 mètres ».

12. Présentation des vœux à la population

Le Conseil municipal présentera ses vœux pour 2011 à la population le vendredi 14 janvier à 18 heures à la Salle polyvalente.

13. Questions diverses

- i. Le Maire informe le Conseil de sa candidature aux élections cantonales de mars 2011 dans le canton de Pleyben
- ii. A la demande d'un conseiller, il est précisé que les discussions sur la manière de faire droit à la demande d'achat d'une partie du terrain communal à Kerveur se poursuivent avec les intéressés.
- iii. Le troisième adjoint informe le Conseil qu'il a été procédé à l'établissement d'un constat d'huissier constatant l'appropriation illicite d'un chemin rural au dessus de Kermorvan.

ANNEXE – VOIRIE, TRAVAUX À RÉALISER

1 . Finalisation des travaux enrobé – bitumage

Sont prévus les travaux suivants:

- Bitumage VC2, de Meneguen à la limite de la commune, sur environ 6 km. Coût estimatif de 100 à 120.000 € éligibles à fonds de concours auprès de la CCYE. Il faudra organiser une réunion avec les autres parties prenantes responsables en partie de la dégradation de la route (ERDF et entreprise Lessart) pour convenir de leur participation financière. Les travaux pourront être entrepris sur deux voire trois exercices.
- Même route, au droit du nouveau poteau électrique, voie déstabilisée. Enrobé à effectuer afin de « tenir » la route avant bitumage
- Accès à la carrière, enrobé à faire jusqu'à la barrière
- Route sortie Kergaradec, à refaire après travaux EDF, voir avec l'entreprise responsables
- Accès Voie Express après Ploenez, le Conseil prend note de la position de la commune de Huelgoat sur la responsabilité du Conseil général dans l'entretien de cet accès jusqu'au fossé. Le Conseil note également que ledit accès n'a apparemment pas été conçu en fonction du trafic poids lourds et semi-remorques devant l'emprunter.
- RD36 avant le panneau, à Ménéguen, route à défaïencer
- Revoir la route en entrée de Ploenez
- Reprofiler la ligne entre la route Kermorvan-Kerflaconnier et la RD 36
- Avec la commune de Loqueffret, revoir la rambarde du pont sur le Ligne

2. Travaux Lamier hiver 2010-2011

Les travaux suivants sont recommandés:

- Route dite des Cochons
- Chemin ancien captage, Ploenez
- Route Cosforn-Mardoul
- Route de la passerelle, Kerflaconnier
- Ploenez, route à droite avant le village (après l'ancien captage en venant de Meneguen).

Le Conseil souhaite que soit identifié un prestataire pour compléter manuellement (tronçonneuse) les coupes intermittentes qui s'avèreraient nécessaires le long des chemins. Une prestation d'une journée devrait être suffisante pour cette tâche.

Le Conseil demande en outre à ce qu'un article soit publié dans la Gazette, en hiver et au début du printemps, rappelant l'obligation pour les particuliers d'entretenir leurs haies, qui ne doivent en aucun cas dépasser sur l'emprise de la chaussée.

4. Panneaux « STOP »

Le Conseil décide de l'installation d'un panneau STOP au débouché de la Ligne sur la RD 36 en face de la maison Coadour. Le Maire prendra un arrêté à cet effet.

5. Divers – Le Conseil souligne qu'à Leintan l'accès à deux éléments de petit patrimoine devenus inaccessibles soit par remblaiement de chemin (vers la RD 36), soit par création d'une décharge sauvage doit être rétabli. Le Conseil note que ces travaux de réhabilitation pourront être entrepris sur la base du PLU (sites patrimoniaux répertoriés 16 et 4) et que d'autres sites de la Commune devraient faire l'objet du même type de dispositions.